

actuellement en force, vigueur, à cause de leur vétusté en ce pays, ont reconnu et confessé avoir fait entr'eux les ordonnances et conventions, et en vue de leur convol en premières noces dont la désignation est ci-dessous amplement faite, savoir :

Art. premier.—Les susnommés Pascal Citoleu et Cunégonde Melchisédech, se sont d'un commun accord, après les protestations d'amour d'usage en pareille rencontre, et solidairement l'un pour l'autre, l'un d'eux seul pour le tout, sans toutefois renoncer au bénéfice de discussions de la part de la future épouse, la foi du mariage, etc.

Article 2o. Quand au douaire le futur époux en considération du grand amour qu'il porte à la future, la constitue son héritage douairière en un surfruit de la somme de vingt trois francs et dix sous-ancien cours dont elle jouira largement après son décès, et jusqu'à ce que mort s'en suive à sa caution jurative.

Article 3o. Les futurs époux auront chacun un préceptif de même valeur et grosseur, et étant de cinquante livres cours sus dénommé à prendre en meubles de la matrimoine sociale si c'est le futur époux qui survit, préceptuera de plus ses linges et boyaux [et joyaux] et si c'est la future qui exerce son préceptif elle le fera comme susdit, avec son lit garni et ses linges de corps en sus la tabatière du futur époux avec la fève qu'il y a dedans, ainsi que son couteau de poche en commémoration sentimentale du survivant.

Entrent de plus dans la dite communauté, entre les deux conjoints susdits, deux paires de bouff caillies dont et desquel- une taure brillante et une vache unicolore, y compris l'ameublement de sa chambre à coucher, se composant d'une couchette garnie avec le ciel dessus; et sa garde robe construite sur deux chevilles de fer montées en toile cirée.

Tout les habits, linges de corps, le conjoint distrait d'iceux, une vieille paire de culottes qu'il destine à son valet Baptiste comme cadeau à l'occasion de son mariage. Entrent mobiliés et immobilisés comme susdits, l'ameublement de son salon y compris sa batterie de cuisine et sa bibliothèque se composant de cinq volume inédits dont un sur le désespoir d'un vieux garçon dont et du tout il est fait plus ample description à la prière de la future épouse qui s'en déclare contente et satisfaite.

En témoignage de sa future affection conjugale le dit Sieur Pascal Citoleu conjoint sus nommé a établi et constitue en faveur de sa future épouse à titre de dot une donation de rente et pension viagère ci après énumérée, savoir :

Dix minots de blé net, loyal marchand, livré après la semaine annuellement chaque année.

Fait et passé au dit lieu, les jours mois et aus premier lieu sus mentionné, où tout jour juridique qu'il plaira aux futurs conjoints de se rejoindre.

Treize mots rayés nuls.

La lecture finie, LAPLUME dit avec satisfaction : Ce contrat, m'a coûté beaucoup de travail, d'étude et de recherches. J'ai parcouru d'un oin d'œil la grande Coutume de Paris, les quatre grands volumes de Ricard, me guidant sur le vénérable Poquier et crois, sans vautardise, qu'il n'est pas un notaire dans la Puissance pour en faire autant.

PASCAL, avec indignation.

Oui, mais il y a quelque chose à changer. Je ne veux pas que ma tabatière et mon couteau de poche rentrent dans la communauté.

LAPLUME :

Mr., le contrat est fait, il n'y a pas moyen de rien changer, on ne dérange pas comme ça des actes authentiques. C'est contre la dignité de la profession, contre mes us et coutumes. D'ailleurs, mes mots rayés nuls sont comptés, et j'aurais fait un faux en eu ajoutant d'autres.

BAPTISTE.—J'veux bien que le guable m'emporte si ça casse pas.

PASCAL.—Cette tabatière, elle m'a été donnée par mon aïeule et grand mère paternelle, et la fève, il y a 20 ans que je possède ces chers objets. Mon couteau de poche, mon grand père a coupé son pain avec pendant 40 ans; mon père l'a eu toute sa vie, et c'est avec son allumelle qu'il a taillé nos premiers rouleurs de bouff—j'aime mieux renouer au mariage que de courir le risque de voir passer entre des mains étrangères, ces objets chéris de mon cœur.

ANTOINE.—(se levant, à part) Est-il bête un peu notre gendre,

LAPLUME.—Jo l'ai dit; je ne puis agir contre la loi faite et fournie en pareil cas contre le statut, contre Pigeau, contre Poquier; autres célébrités légales contemporaines. Pas une ligne pas un mot de ce beau contrat ne sera allongé, raccourci, ni rayé, ni alulé la loi le veut ainsi, M. Pascal, allez vous-même consulter M. l'avocat, et vous verrez si j'ai tort ou raison.

ANTOINE.—Venez avec moi, mon gendre nous consulterons vos amis et vos parents.

PASCAL.—C'est bon, j'y vas, mais s'il sont de l'opignon du Notaire, ça ira mal. (Ils sortent.)

LAPLUME.—Faut-il être bête par Poquier vouloir me faire changer mon contrat, tout comme si j'étais un petit notaire de quinze jours, moi qui ai presque autant de minutes qu'il y a d'étoiles au ciel.....

Pourtant ce serait fâcheux si pour ce maudit couteau de poche et sa tabatière de vieille femme j'allais manquer ce contrat là, ce serait une piastres de perdu et que dis-je une, je ne compte pas l'inventaire de cette communauté que j'ai à faire, testaments des codicille, des billets, des obligations, des contrats de vente, et coetera. Mais non, l'amour du gain ne doit par me faire manquer à ma parole de notaire; j'ai dit et je mainquindrai ce que j'ai dit envers et contre tous, dût le mariage manquer.

BAPTISTE.—Eh! ben, Mr. Laplume, le couteau de poche à mon maître va-t-il y couper le mariage, quoi? Pourtant qu'vous avez fait un fier contrat, là que c'ô beau, qu'cê beau, mais j'veux bien que le guable m'emporte si j'ai compris un mot dans tout ça, dans votre prince qui pue, surtout—quoi que c'est donc ça, c'ê ti comme qui dirait un jougue pour les bouffs?

LAPLUME.—Comme ça, tu trouves mon contrat ben beau, et tu dis que c'est si savant que tu n'y comprends rien. C'est vrai que plus forte tête que toi s'y perdrait encore, et que moi-même, je ne me comprends pas trop dans tout cela, mais c'est beau!

Quand à ce que tu appelles—prince qui pue,—la loi me défend de te dire ce que c'est—parceque ce serait la profaner que de l'expliquer aux vulgaires mortels, [à part] et pour la bonne raison que je ne sais pas trop ce que c'est non plus.

BAPTISTE, Sautant.—Ah! v'la nos gens.

PASCAL, furieux.—Non, non, jamais, j'aime mieux rester garçon toute ma vie, s'écher sur pieds, mourir d'ennui et de n'importe quelle maladie que d'avoir ma tabatière et mon couteau de poche outrer en communauté.—Ils ont beau me dire que ça retournera à mes enfants,—aussi bien, si j'en avais pas de légitimes. C'est décidé, j'garde ma tabatière et mon couteau de poche, et vous, gardez votre fille.

ANTOINE.—Mais êtes-vous fou? casser à propos d'un couteau et d'une tabatière, c'est ridicule.

PASCAL.—J'entends pas être insulté dans ma maison—Baptiste, jette moi tout ces gens-là dehors, que le diable les emporte.

BAPTISTE.—MM., mon maître dit que le guable vous emporte, hein! foutez votre camp.

ANTOINE.—J'vas le rosser tou grand fou de maître, moi.

LAPLUME, s'interposant.—Arrêtez malheureux, la loi défend les assauts et batteries.

PASCAL.—Jo me fiche de votre loi bête moi. [il tape sur Antoine qui l'a saisi au collet, et en se bousculant, ils sortent.]

BAPTISTE.—Ben, j'vous dit qu'en v'la un drôle de mariage, une drôle de façon de faire des noces.

LAPLUME.—Horreur! mon contrat perdu! une piastre de moins, sans compter le reste.

BAPTISTE.—Au guable les tabatières et les couteaux de poche, puisque c'est si traître à la matrimoine.

FIN.

Las! Inventer pour tous les numéros
Histoire nouvelle,
N'est pas, croyez-moi, mes chers collabos,
Une bagatelle;

Pourtant, abrutis, dans ce gai journal
Fruit de vos cervelles,
On trouve souvent, éclosés sans mal,
Folles bagatelles.

MONTRÉAL, 8 MAI 1880.

LETTE D'OTTAWA.

Ottawa, Avril 1880.

Mon oher CANARD,

Au moment où je t'écris ces lignes, les députés font leurs paquets pour s'en aller. Je t'assure qu'ils partent bien greillés de papier, de plumes, de canifs, de ciseaux et autres choses. Ils vont avoir de quoi écrire, eux, leurs femmes et leurs filles, pour long temps.

Ces pauvres députés, ils ont du bon encore, malgré tous leurs défauts; il y en a parmi eux qui s'ennuient sérieusement de leurs femmes et qui ont autant hâte de les revoir que les garçons ont hâte de revoir leurs blondes.

Je parle des bons maris qui ne croient pas qu'ils soient garçons et protestants, simplement parce qu'ils sont loin de leurs femmes et dans une ville protestante, mais qui font le carême et se conduisent comme des gens mariés et des catholiques.

C'est assez drôle, mais il me semble qu'en général les rouges et les grits sont plus tranquilles. Ils ne pratiquent pas plus mal les commandements de l'église que les conservateurs et paraissent mieux observer les commandements de Dieu. Cela me surprend parce que j'avais toujours pensé que les rouges et les grits étaient des hommes capables de commettre tous les crimes.

Il est vrai que les conservateurs ont leurs principes pour les sauver, comme ils disent eux-mêmes en riant et ils peuvent se permettre bien des choses, vu qu'ils sont certains qu'on leur pardonnera facilement. — « Vous êtes des impies, disait à deux ou trois libéraux, un jeune conservateur qui a le pied léger, nous l'avons prouvé, vous avez été condamnés comme tels et vous ne parviendrez pas à faire renverser cette sentence; Mgr. Conroy lui-même n'a pas été capable de la renverser. »

« Ça été une triste farce, dit l'un des libéraux. »

—Dites un joli tour que vous méritiez bien, car après avoir fait croire au peuple que vous aviez mis de côté tous les vieux rouges, vous les avez poussés au premier rang l'un après l'autre.

Cette discussion m'a beaucoup amusé. C'est dans de pareilles conversations intimes et non pas dans les discours publics qu'on apprend la vérité.

Sous le rapport des mœurs et de la religion, les grits valent encore beaucoup mieux que les rouges de notre province. En général ce sont de vrais puritains ne buvant que de l'eau, graves, sévères, ne riant que rarement, allant à la mitaine tous les dimanches.

Un bon nombre même sont des ministres ou des prédicateurs.

Ils ne sont pas contre Sir John seulement parce qu'ils désapprouvent sa politique, mais ils le considèrent comme un infidèle et ne lui pardonnent pas de prendre quelque chose quand il n'a soif. Peut-être que McKeazie n'était pas même assez parfait sous ce rapport, car il se permettait en dinant, une fois par semaine, de prendre un verre de vin de giugou-bre.

Ce qu'il leur fallait c'était un homme comme Blake, qui ne boit que de l'eau pure, sans aucun mélange ni alliage. Taut qu'ils seront dans l'opposition